

RETRAITE DE FINALISATION DU PRODOC DU PROJET D'APPUI AUX JALONS ET REVUE DU RAPPORT DE SUIVI DES JALONS DE LA LOI RDC-CAFI 2021-2031 DANS LA PROVINCE DE KONGO-CENTRALE

RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE A ZONGO DU 20 AU 26 JUILLET 2023



I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009. Le Gouvernement a validé en novembre 2012 la Stratégie Cadre nationale REDD+. La Stratégie promeut la gestion et l'utilisation durable des terres afin d'adresser de façon intégrée l'ensemble des moteurs de la déforestation pour la stabiliser, tout en assurant la croissance économique, l'augmentation des revenus des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier pour les plus pauvres et vulnérables.

Le FONAREDD, en partenariat avec CAFI, a entrepris la mise en œuvre du projet d'appui aux jalons en vue de soutenir les efforts de développement durable du pays conformément à la Loi RDC-CAFI. Ce projet vise à maintenir mobiliser les financements alloués à la République Démocratique du Congo pour l'atteinte des engagements de son plan d'investissement REDD+.

Alors que la première Lettre d'Intention (LOI) signée entre la RDC et CAFI portait sur l'engagement de CAFI à mobiliser 190 millions USD à allouer à la RDC pour l'atteinte des engagements de son plan d'investissements REDD+ pour la période 2016-2020, les parties prenantes CAFI-FONAREDD ont validé une seconde LOI couvrant la période 2021-2031 et dont la première partie de fonds nécessaires s'élève à 500 millions USD pour la période 2021-2026.

Les parties prenantes de CAFI-FONAREDD avaient exprimé leurs vœux de mettre en place un mécanisme de suivi des engagements (art 3.2 de la LOI), au travers des revues annuelles portant sur les objectifs de la lettre d'intention, afin de produire et mettre en ligne un rapport annuel sur le statut de la mise en œuvre des jalons, la mise en œuvre du cadre programmatique ainsi que les sources de financement participant à la mise en œuvre de la Lettre d'intention (LOI).

C'est dans ce cadre qu'en exécution de l'ordre de mission n°021/COORD/ITIE-RDC/ST/MMI/2023 et en conformité aux termes de référence de la retraite de finalisation du PRODOC du projet d'appui aux jalons et de revue du rapport de suivi des jalons de la LOI RDC-CAFI 2021-2031; le FONAREDD a organisé une retraite de travaux intensifs avec les ministères et structures sectoriels impliqués dans la réalisation des jalons. Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC a désigné les Experts **Alvin MAMBELE** et **Caleb MUKADI**, pour prendre part à ces travaux.

Les experts désignés avaient pour mission de participer à cette retraite de travaux intensifs d'élaboration du PRODOC (Document de projet) qui servira de cadre stratégique pour la mise en œuvre du projet d'appui aux jalons de la seconde LOI (2021-2031). Ils ont également été chargés de procéder à une revue approfondie du rapport de suivi des jalons de la LOI RDC-CAFI 2021-2031, afin de faire un état de lieu de l'atteinte des jalons énoncés dans ladite lettre d'intention et attribués à l'ITIE-RDC.

L'objectif de la retraite était (1) de relire, commenter et enrichir le Rapport d'atteinte des jalons de la LOI pour 2021-2022 et de (2) Rédiger le PRODOC comprenant les jalons à atteindre dans le cadre de la LOI 2023-2025. Les jalons pris en compte dans le travail de finalisation du PRODOC et à mettre en œuvre en 2023-2025 par les ministères et structures désignés : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Mines, Ministère des Hydrocarbures, ITIE, ACE.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

Initialement prévue pour la période du 11 au 17 juillet 2023, l'équipe des missionnaires est arrivée à Zongo au Kongo-Centrale le jeudi 20 juillet 2023 et la mission s'est étendue du 20 au 26 juillet 2023 et s'est déroulée en plusieurs étapes, comprenant :

1. Collecte de commentaires et recommandations sur le Rapport annuel de suivi des progrès CAFI :

✓ Vendredi 21 juillet 2023 :

Analyse détaillée du Rapport annuel CAFI portant sur le suivi des jalons de la LOI2 à travers une revue documentaire du projet d'appui aux jalons de la Loi RDC-CAFI 2021-2031 (travaux en groupe).

Pour l'ITIE, il a été question de présenter le statut des progrès des jalons qui lui ont été confiés, situation arrêtée en juin 2023, à savoir : les jalons 4L « *Forte et claire intégration du secteur Forêt et dans l'ITIE impliquant la publication et la disponibilité en ligne de tous les contrats de concessions d'exploitation industrielle et de conservation, y compris les rapports sur le secteur* », 6H « *Publication, d'ici fin 2022, de tous les contrats de concessions de mines et hydrocarbures conformément à l'engagement du Gouvernement de la RDC à mettre en œuvre la Norme ITIE* », 6C (ITIE & ACE) « *démonstration de la mise en œuvre des obligations légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales des opérateurs exerçant dans les secteurs Forêt, Mines, Hydrocarbures, agriculture, infrastructures, énergie, etc.* ».

✓ Samedi 22 juillet 2023 :

Clôture de la revue documentaire du projet de rapport annuel CAFI et mise en commun des commentaires et recommandations des parties prenantes.

2. Elaboration du PRODOC

✓ Du dimanche 23 au mardi 25 juillet 2023 :

Partage du fichier draft PRODOC et son Budget avec les différents ministères et structures en vue des discussions et de son élaboration avec en attache des prévisions budgétaires pour chaque secteur.

Pour l'ITIE, il a été question de présenter le budget ainsi que les détails des activités pour chaque jalon qui lui a été confié tout en insistant sur les activités urgentes à réaliser pour le deuxième semestre 2023. les activités détaillées et budgétisées pour la période 2023-2025 concernent les jalons 4L « *Forte et claire intégration du secteur Forêt et dans l'ITIE impliquant la publication et la disponibilité en ligne de tous les contrats de concessions d'exploitation industrielle et de conservation, y compris les rapports sur le secteur* », 6H « *Publication, d'ici fin 2022, de tous les contrats de concessions de mines et hydrocarbures conformément à l'engagement du Gouvernement de la RDC à mettre en œuvre la Norme ITIE* », 6C (ITIE & ACE) « *démonstration de la mise en œuvre des obligations* ».

légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales des opérateurs exerçant dans les secteurs Forêt, Mines, Hydrocarbures, agriculture, infrastructures, énergie, etc. ».

✓ **Mercredi 26 juillet 2023**

Retour sur Kinshasa de toute l'équipe des experts de toutes les structures qui ont participé à la retraite.

III. DIFFICULTES RENCONTREES

L'équipe a relevé quelques difficultés lors de la réalisation de cette mission. Il s'agit principalement de quelques problèmes logistiques avant le départ pour la retraite.

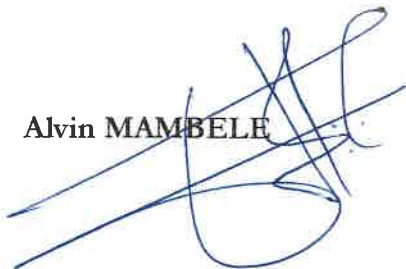
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Après 6 jours de travaux intensifs sur les deux documents (Rapport de suivi des jalons de la LOI 2021-2031 et PRODOC du projet d'appui aux jalons), les différents ministères et structures spécialisées se sont accordés avec le FONAREDD sur les documents définitifs ainsi que sur les activités retenus dans le cadre de la réalisation des jalons de la seconde LOI CAFI-FONAREDD.

Concernant les difficultés rencontrées, nous suggérons que pour les éventuelles missions futures, le partenaire puisse régler les problèmes logistiques au minimum 5 jours avant le départ pour ne pas perturber le bon déroulement des activités.

Fait à Kinshasa, le 27/07/2023

Alvin MAMBELE



Caleb MUKADDI

